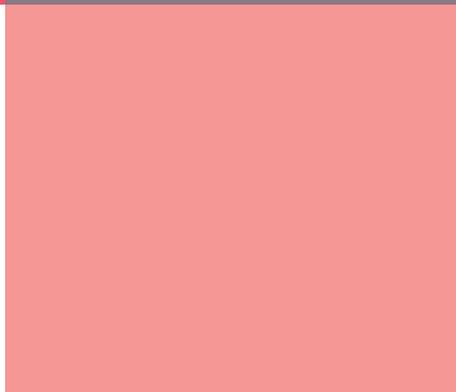


agreste

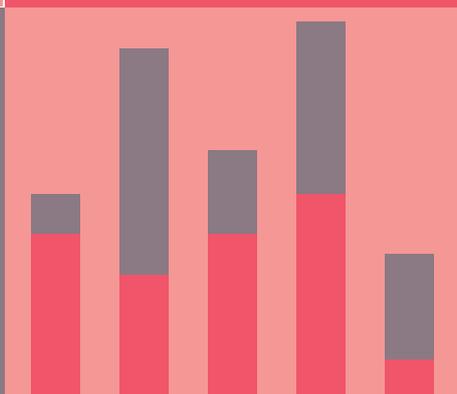
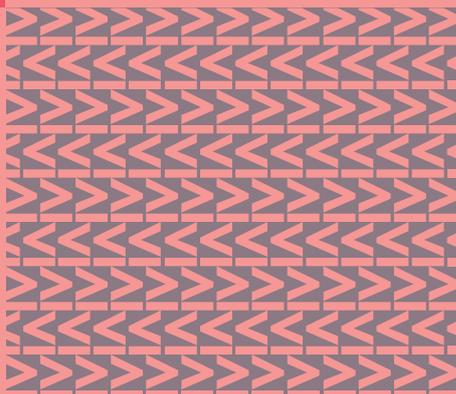
LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE

01
10

CHIFFRES & DONNÉES



MAI 2020 N° 3
Version complétée en
janvier 2021
Enquête
Aquaculture 2018
Recensement
Pisciculture, culture
d'algues et de
cyanobactéries 2018



p. 3	① SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	p. 8	② RÉSULTATS PRINCIPAUX
	Objectifs et contexte	p. 11	Aquaculture en 2018
	Questionnaire	p. 16	Emploi en aquaculture en 2018
p. 4	Historique	p. 20	Conchyliculture en 2018
	Champ de l'enquête	p. 39	Pisciculture en 2018
p. 5	Unité statistique	p. 48	Culture d'algues et de cyanobactérie en 2018
p. 6	Plan de sondage	p. 51	③ QUESTIONNAIRES
	Période de collecte		
	Mode de collecte	p. 57	④ POUR EN SAVOIR PLUS
p. 7	Secret statistique et convention d'écriture		

L'enquête a été conçue, gérée et exploitée par Anaël Delorme (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières).

1 SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

L'enquête annuelle Aquaculture 2018, réalisée en 2019, a été complétée par un recensement de la pisciculture et de la culture d'algues et de cyanobactéries. Pour ces secteurs d'activité, le recensement fournit des informations sur les pratiques d'élevage et sur les capacités de production, en complément des données annuelles habituelles sur l'emploi et les productions.

Objectifs et contexte

L'objectif de l'enquête annuelle sur l'aquaculture est de :

- compter les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée ;
- chiffrer l'emploi concerné en nombre et en « équivalent temps plein » ;
- estimer les productions annuelles vendues en quantités et en valeurs.

Les questions sur les productions permettent de répondre au règlement (CE) n° 762/2008 et aux besoins de données des organisations internationales telles que la FAO et l'OCDE. Les données sur l'emploi relèvent également d'une demande de ces organisations internationales.

Questionnaires

Cinq questionnaires permettent de répondre aux questions de l'enquête aquaculture 2018 et au recensement pisciculture, culture d'algues et de cyanobactéries 2018. Les thèmes de ces questionnaires sont :

- conchyliculture (pour les seules données annuelles de l'enquête aquaculture) ;
- pisciculture marine ;
- pisciculture en eau douce ;
- pisciculture en étang ;
- culture d'algues et de cyanobactéries.

En cas de multi-activité, l'entreprise ne répond qu'à un seul questionnaire issu de la fusion des différents questionnaires.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la production en volume et en valeur par espèce, par stade d'élevage (œufs-naissains, alevins et adultes) et destination (consommation finale, autre entreprise, repeuplement) ;
- les techniques de production mises en œuvre par l'entreprise, par espèce ;
- les caractéristiques de l'outil de production (surface, volume utilisé pour l'activité aquacole) tous les trois ans ;
- l'emploi par genre, durée et statut des personnes travaillant dans l'entreprise ;
- qualité : part de la production sous signe de qualité (dont bio) selon les sites de production ;
- et dans le cadre du recensement, pour chaque site, quelques questions sélectionnées parmi les thèmes suivants : démarche qualité, mode d'alimentation en eau ; caractéristiques de l'outil de production (surface, volume utilisé pour l'activité aquacole) ; équipements et matériels ; traitement et suivi des rejets ; suivi sanitaire ; alimentation ; pratique d'élevage ; géniteurs.

Historique

L'enquête « Cultures marines » a eu lieu pour la première fois en 1997. Le champ de l'enquête était initialement limité aux conchyliculteurs et pisciculteurs en eau salée. À la demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), le champ de l'enquête a été étendu à la salmoniculture continentale en juin 2003. L'intitulé est alors devenu « enquête statistique Aquaculture ».

Cette enquête annuelle permet le suivi des exploitations aquacoles et leur production.

Concernant le recensement, le secteur piscicole a été recensé en 1991 (uniquement salmoniculture), en 1998 et en 2007, les données portant alors sur les années 1990, 1997 et 2006. Le champ du recensement 2007 couvre les secteurs de la pisciculture marine, de l'élevage d'esturgeons, de la salmoniculture d'eau douce en France métropolitaine et de l'ensemble de l'aquaculture dans les DOM. Ces recensements ont permis d'estimer la production aquacole française (hors conchyliculture) et d'étudier en détail les modes d'élevage et la structure des exploitations. Depuis, lors d'une enquête annuelle, les données de production, d'emploi et les surfaces exploitées sont actualisées.

Le recensement 2007, qui s'est déroulé dans la continuité de celui de 1998, s'est révélé complexe, le questionnement au niveau des sites étant particulièrement lourd. Le questionnaire a été simplifié en 2019.

Les filières « culture d'algues », « culture des cyanobactéries » et « pisciculture en étang » sont recensées pour la première fois en 2019.

Champ de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès de toutes les entreprises de France métropolitaine avec pour activité principale ou secondaire l'aquaculture réparties comme suit :

Enquête annuelle :

Conchyliculture et élevage de crustacés :

- Huître, moule, palourde, coque... ;
- Crevette et autre crustacé d'élevage.

Recensement :

Pisciculture :

- Pisciculture en eau douce :
 - Élevage de truites
 - Élevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étang dont perches
 - Élevage de poissons en étang
- Pisciculture marine.

Culture d'algues et de cyanobactéries :

- Micro-algue
- Algue verte, rouge et brune
- Cyanobactérie dont spiruline.

Conchyliculture

L'activité de conchyliculture peut se diviser en plusieurs phases :

Production des jeunes coquillages :

• Huîtres :

Captage en mer, via la pose de récepteurs ou récolte dans des gisements de coquillages ou production en éclosier/nurserie (reproduction contrôlée).

• Moules via un captage en mer

• Autres coquillages (coque, palourde...) :

Récolte dans des gisements de coquillages ou production en éclosier/nurserie (reproduction contrôlée).

Élevage des coquillages :

- Grossissement des coquillages en mer (ou dans estran) selon différents modes d'élevage (à plat, sous-table, en filière...);
- Certaines entreprises vendent des coquillages à ce stade : demi-élevage ou pré-grossi.

Vente des coquillages taille marchande via une éventuelle finition :

- A la taille souhaitée, les coquillages sont vendus après avoir reçu un marquage sanitaire qui transforme l'animal d'élevage en denrée alimentaire ;
- Une finition peut être réalisée par certaines entreprises, par exemple affinage en claires. L'affinage peut être réalisé sur un coquillage élevé par l'entreprise ou sur un coquillage élevé par une autre entreprise et acheté à la taille souhaitée.

L'enquête aquaculture s'intéresse à toute la filière conchylicole : tous les coquillages, à tout stade d'élevage, pour tous les modes d'élevage et pour toutes les destinations (vente finale et vente entre professionnels).

Les expéditeurs sont également concernés dès lors qu'ils apposent un label sanitaire sur les productions vendues. Ainsi, un négociant en mytiliculture qui importe des moules d'Italie pour les revendre en France sera interrogé si les moules importées séjournent dans les eaux françaises dans les six derniers mois d'élevage, condition d'application du label sanitaire français. Si les moules importées ne font que transiter d'un camion à un autre, l'activité n'est pas dans le champ de l'enquête.

Pisciculture

L'activité piscicole française est composée des activités suivantes :

Pisciculture en eau douce :

• Salmonidés :

- Production de truites (arc-en-ciel ou fario) ou d'autres salmonidés (saumon de fontaine, omble, corégone...);
- Majoritairement en élevage en bassins ou *raceways* via une dérivation d'un cours d'eau ; un *raceway* est un ouvrage généralement construit hors sol, dont la configuration est linéaire et tout en longueur, dont le taux de renouvellement de l'eau est très élevé, l'environnement d'élevage hautement contrôlé ; une série de *raceways* est souvent construite en terrasses afin de permettre une réutilisation de l'eau ;
- Vente des truites adultes soit entières et de taille intermédiaire (truite portion de 250 g environ), soit plus grande à des fins de fumaison (sur site ou dans une entreprise spécialisée) ;
- Production d'œufs embryonnés ou non en écloserie/nurserie à des fins de reproduction ;
- Production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation.

• Esturgeons :

- Essentiellement pour la production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation (caviar) ;
- Valorisation de la chair d'esturgeons via des ateliers de transformation.

• Autres poissons hors étang :

Quelques entreprises font de l'élevage en bassins ou en circuit fermé : des perches par exemple.

• Pisciculture en étangs :

- Élevage extensif avec empoissonnement de l'étang et récolte de l'étang tous les 3 à 4 ans ;
- Soit le propriétaire est producteur et assure la vente directe de la pêche, soit la gestion est sous-traitée à une entreprise spécialisée qui s'occupe de centaines d'étangs.

Pisciculture marine :

- Écloserie marine : production d'œufs embryonnés sélectionnés de poissons marins avec des ventes en France et à l'étranger ;
- Grossissement des poissons en mer : bar, maigre, daurade royale, turbot, sole, saumon de l'atlantique...

Toutes les piscicultures en milieu marin comme en eau douce sont dans le champ de l'enquête si le poisson vendu est destiné à l'alimentation humaine, quel que soit le stade de production (œuf non embryonné, œuf embryonné, alevin, juvénile, adulte), y compris les piscicultures en étang. Les piscicultures produisant uniquement des poissons d'ornement ne sont pas dans le champ. Les associations ou organismes produisant des poissons pour le repeuplement de rivière ou d'étangs et les déversant sans vente ne sont pas pris en compte.

Culture d'algues et de cyanobactéries (spiruline principalement)

Toutes les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries sont interrogées quel que soit le débouché de la production : alimentation humaine et autres débouchés.

Les micro-algues sont cultivées dans des tubes, photorécepteurs... Les débouchés possibles sont diversifiées : complément alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, carburant...

Les macro-algues sont cultivées en mer, via le déploiement de plantules sur des concessions du domaine public maritime. Ces algues sont destinées à l'alimentation mais également à la cosmétique ou la pharmaceutique.

La spiruline est cultivée en bassins sur domaine privé et est essentiellement destinée à l'alimentation humaine.

Unité statistique

L'unité statistique enquêtée est une entreprise aquacole. Ainsi, l'ensemble de l'activité d'une entreprise comportant plusieurs établissements est décrite dans un seul questionnaire. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise ostréicole qui capte des naissains dans le bassin d'Arcachon, les élève à Cancale et les affine dans des claires à Noirmoutier. Toute l'activité sera localisée au siège de l'entreprise. Cependant, en conchyliculture, certains tableaux présentent une répartition de la production par zone d'élevage.

Dans le cadre du recensement, des questions sont posées par site de production (par exemple les questions liées aux équipements et pratiques d'élevage). La définition d'un site de production est précisée pour chaque questionnaire :

- Pisciculture en eau douce hors étang : lieu où l'entreprise réalise une part de son activité piscicole. Les sites non exploités mais entretenus et contrôlés régulièrement sont déclarés, ainsi que les sites assurant des fonctions transversales.
- Pisciculture en étangs : la notion de site n'existe pas dans ce questionnaire. Une question porte sur le nombre d'étangs que l'entreprise a pêché en 2018, en tant que propriétaire de l'étang ou en tant qu'exploitant.
- Pisciculture marine : cela correspond soit à une concession, soit à plusieurs concessions contiguës accueillant des structures d'élevage gérées comme une unité de production.
- Culture d'algues et de cyanobactéries : lieu où l'entreprise réalise une part de son activité de culture d'algues/cyanobactéries. Si l'entreprise a plusieurs concessions sur une même commune, un seul site sera pris en compte.

L'enquête Aquaculture et le recensement Pisciculture, culture d'algues et de cyanobactéries 2018 portent sur le seul territoire métropolitain.

Les départements d'Outre-mer seront intégrés dans une enquête spécifique programmée pour 2021 et portant sur l'exercice 2020.

Plan de sondage

L'enquête est exhaustive.

Il n'existe aucune base administrative des entreprises aquacoles françaises. Aussi, plusieurs sources administratives sont nécessaires pour créer la base de collecte :

- la liste des entreprises ayant répondu aux enquêtes et recensements précédents ;
- le répertoire Sirene : toutes les entreprises aquacoles de Sirene sont ajoutées à la liste (code APE : 03.21Z Aquaculture en mer et 03.22Z Aquaculture en eau douce) ;
- la base de données Resyral des contrôles sanitaires ;
- le fichier des concessions du domaine public maritime : 5 000 concessionnaires pour 55 000 concessions ;
- des recherches internet ciblées.

La base de collecte contient plus d'entreprises qu'il n'existe d'entreprises aquacoles actives. La collecte permet d'exclure certaines entreprises : cessation d'activité (non enregistrée dans Sirene) ou hors champ de l'enquête (entreprise de négoce pure, pisciculture d'ornement, associations sans vente de produits aquacoles...).

Période de collecte

L'enquête relative à l'exercice N se déroule entre avril et juin N+1 pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du règlement européen.

L'exercice comptable de l'année N correspond à celui qui s'est terminé au cours de l'année N. Par exemple pour 2018 :

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
Fin mars	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Fin juin	Du 01/07/2017 au 30/06/2018
Fin septembre	Du 01/10/2017 au 30/09/2018
Fin décembre	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Pas de clôture	Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Mode de collecte

La collecte se fait principalement par internet, avec un complément éventuel par entretien téléphonique. Toutefois, l'entreprise peut demander à recevoir un questionnaire papier.

Des relances par courriel, lorsqu'il est disponible, par courrier et par téléphone sont réalisées avec une priorité sur les plus grandes entreprises non répondantes.

Dans le cadre du recensement de la pisciculture et de la culture d'algues et de cyanobactéries, la collecte est intégrée dans le dispositif de collecte de l'enquête annuelle Aquaculture. Elle se déroule en deux phases :

- dans un premier temps (avril à juin 2019), la collecte est confiée au prestataire en charge de l'enquête annuelle aquaculture, avec un questionnaire enrichi pour le segment pisciculture et algoculture ;
- dans un second temps (juillet à novembre 2019), les non-répondants à l'issue des différentes relances sont contactés par les services régionaux de l'information statistique des Draaf (Srise) par téléphone ou en face-à-face.

Des contrôles de cohérence interviennent lors du déroulement du questionnaire Internet pour garantir la qualité des réponses en comparant notamment les réponses apportées par l'entreprise avec celles précédemment fournies.

Néanmoins, pour éviter de décourager les répondants, les contrôles bloquants restent limités, des contrôles générant un message d'alerte sont privilégiés. La non-réponse partielle et totale est traitée par des méthodes de redressement des données post-collecte.

en nombre d'entreprises

Date de clôture des comptes	Répondants	Non répondants imputés	Taux de réponse (%)
Conchyliculture et élevage de crustacés	2069	567	78
Pisciculture en eau douce hors étangs (dont élevage de truites, esturgeons, perches...)	306	28	92
Pisciculture en étangs	306	37	89
Pisciculture marine	32	4	89
Culture d'algues et de cyanobactéries	205	19	92
Multi-activités	50	0	100
Total	2 968	655	82

Note : parmi les répondants certaines entreprises n'ont pas encore de production en 2018.

Secret statistique et conventions d'écriture

Les enquêtes validées par le Cnis relèvent de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ainsi que de l'article L226-13 du Code pénal. Toutes les personnes ayant accès aux données individuelles collectées (enquêteurs, agents recenseurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Pour assurer le respect du secret statistique dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises ou établissements n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise ou un établissement contribue à plus de 85 % de ce résultat.

Dans certains tableaux, des espèces ou des régions ont été regroupées.

« s » signifie que la case est en secret.

La mention « nd » signifie « non disponible ».

Les unités sont systématiquement indiquées dans les tableaux de données. Les productions s'entendent en poids vif, sauf pour la spiruline qui est exprimée en poids sec car elle est quasi-exclusivement vendue séchée.

2 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Des résultats complémentaires, liés plus spécifiquement au recensement, sont disponibles dans les fichiers associés à cette publication :

Emploi en aquaculture :

- Répartition des dirigeants des entreprises aquacoles par âge et par activité principale de l'entreprise
- Répartition des dirigeants des entreprises aquacoles par diplôme et par activité principale de l'entreprise
- Répartition des dirigeants des entreprises aquacoles par régime social et par activité principale de l'entreprise

Pisciculture en 2018 :

Répartition des productions de la pisciculture

- Répartition du chiffre d'affaires à l'export
- Répartition des volumes vendus selon l'utilisation de lignée sélectionnée

Alimentation en pisciculture

- Alimentation et indice de conversion

Gestion de l'entreprise

- Répartition des entreprises piscicoles selon leur statut
- Répartition des entreprises piscicoles selon le nombre de sites exploités
- Entreprises piscicoles selon l'activité principale déclarée de l'entreprise
- Entreprises piscicoles selon leur activité secondaire déclarée
- Répartition des entreprises piscicoles selon leur comptabilité
- Répartition des entreprises piscicoles selon l'utilisation de prestations
- Répartition des entreprises piscicoles selon les assurances souscrites
- Part des entreprises piscicoles ayant introduit des innovations entre 2016 et 2018

Moyens de production de l'entreprise

- Pratique d'aquaponie ou d'aquaculture multitrophique intégrée
- Gestion des rejets : équipements à l'entrée des sites
- Gestion des rejets : équipements de traitement des rejets
- Gestion des rejets : devenir des boues recueillies
- Utilisation de système recirculé
- Protection face à la prédation aviaire
- Distribution des aliments
- Equipements d'oxygénation
- Pratiques d'aération
- Matériel de manipulation des poissons

- Utilisation de passes à poissons
- Pratiques d'abattage
- Navires utilisées pour la pisciculture marine

Qualité, sanitaire, environnement

- Sites certifiés en Bio
- Démarche qualité système
- Utilisation de produits de traitement de l'eau, de vaccins et d'antibiotiques
- Autorisations et agréments des sites

Culture d'algues et de cyanobactéries en 2018 :

Gestion de l'entreprise

- Répartition des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries selon leur statut
- Répartition des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries selon le nombre de sites exploités
- Entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries selon leur activité principale déclarée
- Entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries selon leur activité secondaire
- Répartition des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries selon leur comptabilité
- Répartition des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries selon l'utilisation de prestations
- Répartition des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries selon les assurances souscrites
- Part des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries ayant introduit des innovations entre 2016 et 2018

Moyens de production de l'entreprise

- Part des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries pratiquant l'aquaculture multitrophique intégrée
- Répartition des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries suivant leurs pratiques de traitement des rejets
- Répartition des entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries suivant leur utilisation d'énergie
- Navires utilisés pour la culture de macro-algues

Signes conventionnels utilisés

S → Résultat non publiable pour raison de secret statistique

nd → Non disponible

AQUACULTURE EN 2018

- | | | | |
|-------|---|-------|--|
| p. 11 | Ventes pour la consommation de produits de l'aquaculture à l'exception des écloseries et nurseries | p. 14 | Répartition des entreprises par chiffre d'affaires (CA) aquacole et activité principale |
| p. 12 | Evolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture, en valeur | p. 15 | Répartition des entreprises par équivalent temps plein (ETP) et activité principale |
| p. 13 | Evolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture, en volume | | |

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2018

- | | | | |
|-------|---|-------|--|
| p. 16 | Emploi en aquaculture | p. 19 | Emploi en culture d'algues et de cyanobactéries |
| p. 17 | Emploi en conchyliculture par région conchylicole du siège de l'entreprise | p. 19 | Part des femmes dans les entreprises aquacoles |
| p. 18 | Emploi en pisciculture par région du siège de l'entreprise | | |

CONCHYLICULTURE EN 2018

PRODUCTION

- p. 20 **Ventes entre professionnels et ventes pour la consommation en conchyliculture en 2018, par espèce, hors écloserie / nurserie (naissains)**
- p. 21-22 **Ventes entre professionnels et ventes pour la consommation en conchyliculture en 2018, par région du siège de l'entreprise, par espèce, hors écloserie / nurserie (naissain)**
- p. 23-24 **Répartition des ventes en conchyliculture par espèce, destination et mode d'élevage (hors naissain)**
- p. 25 **Production de naissains d'écloserie en 2018, par espèce**
- p. 25 **Production de naissains de captage en 2018, par espèces**
- p. 26 **Ventes à la consommation d'huîtres affinées en claires**
- p. 26 **Répartition des entreprises suivant la part de leurs ventes d'huîtres qui sont affinées, en volume**

RÉPARTION DES PRODUCTIONS

- p. 26 **Répartition des volumes de coquillages vendus à la consommation selon l'origine des produits**
- p. 27 **Répartition des volumes d'huîtres creuses vendues à la consommation selon l'origine du naissain**
- p. 28 **Répartition des ventes selon la destination**
- p. 29 **Ventes sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région**
- p. 30 **Ventes d'huîtres sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région**
- p. 31 **Ventes de moules sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région**

LOCALISATION DES PRODUCTIONS

- p. 32-34 **Ventes des entreprises conchylicoles par région du siège et par région de production (hors naissain)**
- p. 35-38 **Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors écloserie/nurserie**

PISCICULTURE EN 2018

PRODUCTION

- p. 39 **Ventes à la consommation des piscicultures en 2018, par espèce, hors éclosion / nurserie**
- p. 40-41 **Production en pisciculture en 2018, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors éclosion / nurserie**
- p. 42 **Production des éclosions / nurseries en pisciculture en 2018, par espèce**
- p. 42 **Chiffre d'affaires de la pisciculture par région (toutes espèces et toutes destinations)**
- p. 43 **Événements exceptionnels en pisciculture en 2018**

REPARTITION DES PRODUCTIONS

- p. 43 **Répartition des volumes vendus en pisciculture en eau douce en 2018, par destination**

- p. 44 **Répartition des volumes vendus en pisciculture marine en 2018, par destination**
- p. 44 **Répartition des volumes vendus d'oeufs pour la consommation en 2018, par destination**
- p. 44 **Répartition des volumes vendus par calibre**
- p. 45 **Répartition du chiffre d'affaires de la pisciculture selon le degré de transformation**
- p. 46 **Pisciculture - Part de la production en démarche-qualité ou sous marque déposée**

CESSATION D'ACTIVITE

- p. 47 **Projet de transmission ou de cessation d'entreprises piscicoles dans les cinq prochaines années**

CULTURE D'ALGUES ET DE CYANOBACTERIES EN 2018

PRODUCTION

- p. 48 **Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2018, hors production de semence**
- p. 49 **Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2018, par région, hors production de semence**
- p. 50 **Événements exceptionnels dans la culture d'algues et de cyanobactéries en 2018**

REPARTITION DES PRODUCTIONS

- p. 50 **Répartition du chiffre d'affaires de la culture d'algues et de cyanobactéries selon le degré de transformation**

- p. 50 **Répartition des volumes vendus issus de la culture d'algues et de cyanobactéries selon la destination**
- p. 51 **Répartition du chiffre d'affaires de la culture d'algues et de cyanobactéries selon le pays de destination**
- p. 51 **Part de la culture d'algues et de cyanobactéries selon une démarche qualité**

CESSATION D'ACTIVITE

- p. 51 **Projet de transmission ou de cessation d'entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries dans les cinq prochaines années**

AQUACULTURE EN 2018

Ventes pour la consommation de produits de l'aquaculture à l'exception des écloseries et nurseries

Espèce	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Coquillages et crustacés	2 295	145 130	497 570	3,4
<i>Huîtres</i>	2 036	92 947	380 031	4,1
<i>Moules</i>	639	48 844	101 062	2,1
<i>Autres coquillages (coque, palourde, ormeau...)</i>	223	3 295	15 509	4,7
<i>Crustacés (crevette...)</i>	58	44	968	21,9
Poissons	564	43 163	209 573	4,9
<i>Traites et autres salmonidés - chair</i>	320	34 564	128 153	3,7
<i>Traites et autres salmonidés - oeufs pour consommation</i>	45	117	2 182	18,7
<i>Autres poissons d'eau douce hors étang dont esturgeons et perches - chair</i>	7	409	1 769	4,3
<i>Esturgeons - caviar</i>	8	40	23 537	590,4
<i>Poissons d'étangs</i>	213	3 592	13 400	3,7
<i>Poissons marins</i>	29	4 442	40 531	9,1
Algues et de cyanobactéries	159	188	8 914	47,4
<i>Spiruline (poids sec)</i>	147	63	7 600	119,8
<i>Algues</i>	14	125	1 315	10,5
Toutes	3 005	188 481	716 057	3,8

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

Les volumes sont en poids vif sauf spiruline en poids sec.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces est comptée plusieurs fois.

Seules les entreprises réalisant des ventes à la consommation sont comptées ici.

Lecture : 2 036 entreprises ont produit et vendu à la consommation 92 947 tonnes d'huîtres en 2018, pour 380 031 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018 - Recensement de la pisciculture, de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

AQUACULTURE EN 2018

Evolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture, en valeur

Activité	Espèce	2008	2013	2018	Evolution 2008 - 2018	Evolution 2013 - 2018
		<i>millions d'€</i>			%	%
Conchyliculture	Huîtres	340,5	389,1	380,0	12	-2
	Moules	142,7	131,7	101,1	-29	-23
	Autres coquillages et crustacés	14,0	13,4	16,5	18	23
Pisciculture	Salmonidés dont œufs pour la consommation	119,0	107,5	130,3	10	21
	Autres poissons d'eau douce hors étang dont caviar	11,0	15,7	25,3	131	61
	Poissons d'étangs	13,3	13,7	13,4	1	-2
	Poissons marins	46,6	35,8	40,5	-13	13
Culture d'algues et de cyanobactéries	Algues et spiruline	nd	nd	8,9	nd	nd

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

Source : Enquête annuelle aquaculture : DPMA (2008 et 2013) - Agreste (2018)

Evolution des ventes finales de produits issus de l'aquaculture, en volume

Activité	Espèce	2008	2013	2018	Evolution 2008 - 2018	Evolution 2013 - 2018
		<i>tonne</i>			%	%
Conchyliculture	Huîtres	104 939	77 511	92 947	-11	20
	Moules	78 526	74 138	48 844	-38	-34
	Autres coquillages et crustacés	2 679	2 868	3 339	25	16
Pisciculture	Salmonidés dont œufs pour la consommation	36 703	32 274	34 564	-6	7
	Autres poissons d'eau douce hors étang dont caviar	248	357	449	81	26
	Poissons d'étangs	8 000	8 000	3 592	-55	-55
	Poissons marins	6 599	5 215	4 442	-33	-15
Culture d'algues et de cyanobactéries	Algues et spiruline	nd	nd	188	nd	nd

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

Source : Enquête annuelle aquaculture : DPMA (2008 et 2013) - Agreste (2018)

AQUACULTURE EN 2018

Répartition des entreprises par chiffre d'affaires (CA) aquacole et activité principale

en nombre d'entreprises

Tranches de CA aquacole	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Cultures d'algues et de cyanobactéries
Pas de CA en 2018	202	11	14		20
De 0 à 5 k€	45	9	73	3	
De 5 k€ à 10 k€	39	7	16		16
De 10 k€ à 20 k€	117	26	27		27
De 20 k€ à 30 k€	130	12	21		17
De 30 k€ à 40 k€	133	11	9		22
De 40 k€ à 50 k€	101	22	7		10
De 50 k€ à 60 k€	121	6	5	5	8
De 60 k€ à 70 k€	106	11	5		5
De 70 k€ à 80 k€	78	19	7		6
De 80 k€ à 90 k€	85	5	5		7
De 90 k€ à 100 k€	63	7			
De 100 k€ à 125 k€	171	19	3		7
De 125 k€ à 150 k€	140	18	5		4
De 150 k€ à 200 k€	203	19	4	4	4
De 200 k€ à 350 k€	136	13	4		
De 250 k€ à 300 k€	96	13	3	3	3
De 300 k€ à 400 k€	155	21	4		
De 400 k€ à 500 k€	79	17			
De 500 k€ à 750 k€	143	18		5	3
De 750 k€ à 1 000 k€	70	13	7		
De 1 000 k€ à 1 500 k€	55	24			
De 1 500 k€ à 3 000 k€	52	13		10	
Plus de 3 000 k€	22	11			
Ensemble	2 542	345	219	30	159

Note : l'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2018.

Toutes les ventes aquacoles sont comptabilisées dans le calcul du chiffre d'affaires : ventes finales et ventes entre professionnels à tout stade d'élevage, y compris ventes de naissains et de prégrossis.

Tout ce qui est directement en lien avec la vente d'un produit aquacole n'est pas comptabilisé dans la CA aquacole : hébergement, service...

Lecture : il y a 203 entreprises dont l'activité principale en 2018 est la conchyliculture et l'élevage de crustacés et dont le chiffre d'affaires aquacole est compris entre 150 000 et 200 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018 - Recensement de la pisciculture, de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

Répartition des entreprises par équivalent temps plein (ETP) et activité principale

Tranches d'ETP	Nombre d'entreprises	Effectif cumulé <i>nombre de personnes</i>	ETP cumulé <i>ETP</i>	Chiffre d'affaires cumulé <i>millier d'€</i>
Conchyliculture et élevage de crustacés				
Pas d'ETP déclaré en 2018	4	4	0	28
De 0 à 1 ETP	171	271	84	6 530
De 1 à 2 ETP	786	1 634	932	56 712
De 2 à 3 ETP	590	2 721	1 384	86 890
De 3 à 4 ETP	318	2 237	1 053	73 817
De 4 à 5 ETP	210	1 537	909	62 984
De 5 à 10 ETP	342	4 309	2 308	207 105
De 10 à 20 ETP	91	2 386	1 184	115 278
De 20 à 50 ETP	23	1 109	625	49 104
Plus de 50 ETP	7	657	473	32 224
Total conchyliculture	2 542	16 865	8 952	690 671
Pisciculture en eau douce hors étang				
De 0 à 1 ETP	36	44	16	2 238
De 1 à 2 ETP	112	191	125	13 750
De 2 à 3 ETP	61	210	134	16 601
De 3 à 4 ETP	53	222	170	19 023
De 4 à 5 ETP	24	141	103	13 944
De 5 à 10 ETP	35	295	236	36 784
De 10 à 20 ETP	15	255	221	24 498
De 20 à 50 ETP	6	244	177	25 297
Plus de 50 ETP	3	252	265	23 462
Total pisciculture en eau douce hors étang	345	1 854	1 447	175 598
Pisciculture en étangs				
Pas d'ETP déclaré en 2018	18	7	0	23
De 0 à 1 ETP	104	253	27	1 798
De 1 à 2 ETP	60	117	68	1 933
De 2 à 3 ETP	20	57	44	3 176
De 3 à 4 ETP	8	38	25	2 578
De 4 à 5 ETP	3	17	13	1 271
De 5 à 20 ETP	6	61	44	2 521
Total pisciculture en étangs	219	550	222	13 300
Pisciculture marine				
De 0 à 2 ETP	6	9	5	261
De 2 à 3 ETP	5	23	11	996
De 4 à 10 ETP	10	75	63	9 494
De 10 à 50 ETP	3	118	51	6 111
Plus de 50 à ETP	6	582	340	52 119
Total pisciculture marine	30	807	471	68 981
Culture d'algues et de cyanobactéries				
De 0 à 1 ETP	18	23	9	234
De 1 à 2 ETP	91	142	99	4 127
De 2 à 3 ETP	28	70	60	1 361
De 3 à 4 ETP	10	48	33	1 103
De 4 à 5 ETP	5	32	22	534
De 5 à 20 ETP	7	82	60	1 604
Total culture d'algues et de cyanobactéries	159	397	282	8 964

Note : l'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2018.

Les ETP comprennent toutes les personnes travaillant au sein de l'entreprise aquacole : dirigeants, employés salariés et non salariés, permanents et occasionnels.

Lecture : il y a 786 entreprises dont l'activité principale est la conchyliculture et qui ont entre 1 et 2 ETP en 2018. Ces 786 entreprises ont un effectif cumulé de 1 634 personnes pour 932 ETP. Elles génèrent 56 712 000 euros de chiffre d'affaires cumulé.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018 - Recensement de la pisciculture, de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2018

Emploi en aquaculture

Activité principale	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>			<i>nombre d'ETP</i>		
Conchyliculture et élevage de crustacés	2 542	8 524	8 341	16 865	8 952	3,5	2,3
Pisciculture en eau douce hors étang	345	1 377	477	1 854	1 447	4,2	2,0
Pisciculture marine	30	499	308	807	471	15,7	5,3
Pisciculture en étangs	219	362	188	550	222	1,1	0,8
Cultures d'algues et de cyanobactéries	159	300	97	397	282	1,8	1,0
Ensemble	3 295	11 062	9 411	20 473	11 374	3,5	2,0

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises aquacoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole.

L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2018.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018 - Recensement de la pisciculture, de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2018

Emploi en conchyliculture par région conchylicole du siège de l'entreprise

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>			<i>nombre d'ETP</i>		
Normandie - Mer du Nord	307	1 379	1 363	2 742	1 463	4,8	3,2
Bretagne Nord	227	1 011	1 228	2 239	1 147	5,1	4,1
Bretagne Sud	369	1 095	802	1 897	1 160	3,1	2,2
Pays de la Loire	236	843	1 287	2 130	858	3,6	2,6
Charente-Maritime	688	2 458	2 917	5 375	2 577	3,7	2,3
Arcachon Aquitaine	269	653	355	1 008	643	2,4	2,0
Méditerranée	446	1 085	389	1 474	1 103	2,5	1,5
Ensemble	2 542	8 524	8 341	16 865	8 952	3,5	2,3

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises aquacoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole. Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la conchyliculture et l'élevage de crustacés.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2018

Emploi en pisciculture par région du siège de l'entreprise

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>			<i>nombre d'ETP</i>		
Auvergne-Rhône-Alpes	95	263	95	358	219	2,3	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	44	97	19	116	78	1,8	1,2
Bretagne	32	130	36	166	117	3,7	2,4
Centre-Val de Loire	44	97	86	183	70	1,6	1,0
Corse	7	57	91	148	69	9,9	2,9
Grand Est	70	164	44	208	125	1,8	1,0
Hauts-de-France	30	255	181	436	264	8,8	3,1
Île-de-France	11	23	3	26	16	1,5	1,0
Normandie	38	124	22	146	121	3,2	2,0
Nouvelle-Aquitaine	118	563	260	823	679	5,8	2,0
Occitanie	62	243	35	278	220	3,5	1,6
Pays de la Loire	21	146	97	243	101	4,8	1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22	76	4	80	63	2,9	2,0
Ensemble	594	2 238	973	3 211	2 140	3,6	1,2

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises aquacoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole.

Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la pisciculture.

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2018

Emploi en culture d'algues et de cyanobactéries

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>nombre de personnes</i>			<i>nombre d'ETP</i>		
Auvergne-Rhône-Alpes	19	45	14	59	48	2,5	1,9
Bretagne	15	46	36	82	41	2,8	3,0
Grand Est + Bourgogne-Franche-Comté	3	7	2	9	5	1,8	1,5
Hauts-de-France+ Normandie	8	25	2	27	11	1,4	1,0
Nouvelle-Aquitaine	16	20	7	27	20	1,2	1,0
Occitanie	40	65	9	74	67	1,7	1,0
Pays de la Loire+ Centre-Val de Loire	11	28	9	37	23	2,1	1,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	47	64	18	82	66	1,4	1,0
Ensemble	159	300	97	397	282	1,8	1,0

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises aquacoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole.

Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la culture d'algues et de cyanobactéries.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

Part des femmes dans les entreprises aquacoles

Activité principale	en %			
	Proportion de femmes parmi les dirigeants	Proportion de femmes parmi les employés permanents	Proportion de femmes parmi les employés occasionnels	Proportion de femmes dans les ETP de l'entreprise
Conchyliculture et élevage de crustacés	15,8	32,2	41,2	25,6
Pisciculture en eau douce hors étang	21,7	21,5	32,7	21,8
Pisciculture en étangs	18,3	14,4	17,0	14,7
Pisciculture marine	14,6	21,0	33,4	24,1
Cultures d'algues et de cyanobactéries	28,7	36,3	30,9	31,3

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018 - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

CONCHYLICULTURE EN 2018

Ventes entre professionnels et ventes pour la consommation en conchyliculture en 2018, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissains)

Espèce	Stade d'élevage	Entreprises avec des ventes	Destination	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		<i>nombre d'entreprises</i>		<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>	<i>%</i>
Huître creuse	Adulte	2 031	Consommateur	92 225	374 265	4,1	18,7
			Autre conchyliculteur	41 726	124 070	3,0	
	Prégrossissement ou demi-élevage	236	Autre conchyliculteur	6 545	12 851	2,0	nd
Huître plate	Adulte	141	Consommateur	721	5 765	8,0	47,1
			Autre conchyliculteur	501	2 761	5,5	
Moule edulis	Adulte	436	Consommateur	44 192	93 141	2,1	12,0
			Autre conchyliculteur	8 717	15 305	1,8	
	Prégrossissement ou demi-élevage	21	Autre conchyliculteur	2 584	2 882	1,1	nd
Moule galloprovincialis	Adulte	206	Consommateur	4 652	7 921	1,7	21,2
			Autre conchyliculteur	974	1 122	1,2	
	Prégrossissement ou demi-élevage	6	Autre conchyliculteur	79	48	0,6	nd
Coque	Adulte	50	Consommateur	1 481	4 121	2,8	8,9
			Autre conchyliculteur	542	1 159	2,1	
Palourde	Adulte	167	Consommateur	1 045	7 853	7,5	7,8
			Autre conchyliculteur	203	1 174	5,8	
Autres coquillages dont ormeau	Adulte	88	Consommateur	768	3 534	4,6	3,9
			Autre conchyliculteur	92	500	5,4	

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces ou qui vend des adultes et des prégrossis sera comptée plusieurs fois.

Lecture : 2 031 entreprises ont produit et vendu des huîtres creuses de taille marchande, pour un volume de 92 225 tonnes en vente finale et 41 726 en vente entre professionnels.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Ventes entre professionnels et ventes pour la consommation en conchyliculture en 2018, par région du siège de l'entreprise, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissain)

Espèce	Stade d'élevage	Entreprises avec des ventes	Destination	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		nombre d'entreprises					
Normandie - Mer du Nord							
Huîtres	Adulte	256	Consommateur	10 579	41 856	4,0	21,7
			Autre conchyliculteur	11 421	36 877	3,2	
	Prégrossissement ou demi-élevage	58	Autre conchyliculteur	3 519	4 824	1,4	nd
Moules	Adulte	111	Consommateur	12 470	23 091	1,9	14,6
			Autre conchyliculteur	1 711	2 726	1,6	
	Prégrossissement ou demi-élevage	3	Autre conchyliculteur	s	s	s	nd
Autres coquillages dont coque,	Adulte	9	Consommateur	s	s	s	1,7
			Autre conchyliculteur	s	s	s	
Bretagne Nord							
Huîtres	Adulte	157	Consommateur	7 327	28 286	3,9	21,0
			Autre conchyliculteur	4 009	10 025	2,5	
	Prégrossissement ou demi-élevage	19	Autre conchyliculteur	627	1 763	2,8	nd
Moules	Adulte	95	Consommateur	18 050	39 525	2,2	7,3
			Autre conchyliculteur	2 345	4 427	1,9	
	Prégrossissement ou demi-élevage	4	Autre conchyliculteur	673	1 180	1,8	nd
Autres coquillages dont coque,	Adulte	22	Consommateur	714	2 562	3,6	2,1
			Autre conchyliculteur	58	189	3,3	
Bretagne Sud							
Huîtres	Adulte	333	Consommateur	8 641	37 767	4,4	19,4
			Autre conchyliculteur	8 530	25 926	3,0	
	Prégrossissement ou demi-élevage	27	Autre conchyliculteur	667	1 322	2,0	nd
Moules	Adulte	87	Consommateur	3 812	8 154	2,1	12,7
			Autre conchyliculteur	1 446	2 434	1,7	
	Prégrossissement ou demi-élevage	5	Autre conchyliculteur	1 009	577	0,6	nd
Autres coquillages dont coque,	Adulte	138	Consommateur	1 828	7 264	4,0	10,0
			Autre conchyliculteur	682	2 117	3,1	

CONCHYLICULTURE EN 2018

Ventes entre professionnels et ventes pour la consommation en conchyliculture en 2018, par région du siège de l'entreprise, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissain) (suite)

Espèce	Stade d'élevage	Entreprises avec des ventes	Destination	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		nombre d'entreprises					
Charente-Maritime							
Huîtres	Adulte	607	Consommateur	44 440	189 668	4,3	13,1
			Autre conchyliculteur	11 869	35 851	3,0	
	Prégrossissement ou demi-élevage	70	Autre conchyliculteur	701	1 611	2,3	nd
Moules	Adulte	81	Consommateur	6 390	14 040	2,2	13,2
			Autre conchyliculteur	2 581	4 492	1,7	
	Prégrossissement ou demi-élevage	4	Autre conchyliculteur	353	183	0,5	nd
Autres coquillages dont coque,	Adulte	34	Consommateur	233	1 649	7,1	10,7
			Autre conchyliculteur	9	65	7,3	
Arcachon Aquitaine							
Huîtres	Adulte	243	Consommateur	7 046	27 299	3,9	20,7
			Autre conchyliculteur	1 450	3 743	2,6	
	Prégrossissement ou demi-élevage	39	Autre conchyliculteur	376	780	2,1	nd
Autres coquillages dont coque,	Adulte	7	Consommateur	s	s	s	0,8
			Autre conchyliculteur	s	s	s	
Méditerranée							
Huîtres	Adulte	389	Consommateur	6 962	23 194	3,3	36,1
			Autre conchyliculteur	3 054	8 080	2,6	
	Prégrossissement ou demi-élevage	13	Autre conchyliculteur	s	s	s	nd
Moules	Adulte	219	Consommateur	4 507	7 618	1,7	22,1
			Autre conchyliculteur	973	1 107	1,1	
	Prégrossissement ou demi-élevage	8	Autre conchyliculteur	s	s	s	nd
Autres coquillages dont coque,	Adulte	52	Consommateur	49	409	8,3	3,1
			Autre conchyliculteur	1	12	12,2	

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Toutes les ventes sont indiquées au siège social de l'entreprise même si l'entreprise a vendu des coquillages produits (par elle ou d'autres entreprises) dans d'autres régions.

Lecture : 256 entreprises dont le siège est en région `Normandie - Mer du Nord` ont produit et vendu des huîtres de taille marchande, pour un volume de 10 579 tonnes en vente finale et 11 421 en vente entre professionnels.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Répartition des ventes en conchyliculture par espèce, destination et mode d'élevage (hors naissain)

Espèce	Mode d'élevage	Entreprises avec des ventes	Destination	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		<i>nombre d'entreprises</i>		<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>	<i>%</i>
Huître creuse	Terrain découvrant : tables sur estran...	1 440	consommateur	63 151	250 964	4,0	18,3
			professionnel	30 890	91 684	3,0	0,0
	Terrain découvrant : à plat	105	consommateur	2 078	9 399	4,5	24,7
			professionnel	1 138	3 893	3,4	0,0
	Terrain non découvrant : eau semi-profonde ou profonde, à plat au sol ou en cage, tables...	73	consommateur	3 662	15 220	4,2	12,8
			professionnel	1 933	5 042	2,6	0,0
	Elevage ou pousse en claires	191	consommateur	13 915	66 015	4,7	10,4
			professionnel	3 619	12 167	3,4	0,0
	Table méditerranéenne	391	consommateur	8 445	30 085	3,6	31,2
			professionnel	3 833	10 526	2,7	0,0
	Filière	23	consommateur	304	1 385	4,6	27,9
			professionnel	110	418	3,8	0,0
Autres techniques	22	consommateur	671	1 198	1,8	16,6	
		professionnel	203	340	1,7	0,0	
Huître plate	Terrain non découvrant : eau semi-profonde ou profonde, à plat au sol ou en cage, tables...	21	consommateur	333	2 399	7,2	76,5
	Terrain découvrant : tables sur estran...	48	consommateur	275	2 206	8,0	9,7
	Terrain découvrant : à plat	23	consommateur	51	439	8,5	20,7
	Elevage ou pousse en claires	4	consommateur	2	17	9,6	7,1
	Table méditerranéenne, filière et autres techniques	47	consommateur	60	705	11,8	61,8
	Technique non définie	141	professionnel	501	2 761	5,5	0,0

CONCHYLICULTURE EN 2018

Répartition des ventes en conchyliculture par espèce, destination et mode d'élevage (hors naissain)

Espèce	Mode d'élevage	Entreprises avec des ventes	Destination	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
Moule edulis	Pieux dont bouchots	354	consommateur	37 554	79 223	2,1	12,1
			professionnel	6 849	12 142	1,8	0,0
	Filière	68	consommateur	3 852	7 915	2,1	11,6
			professionnel	1 264	2 124	1,7	0,0
	Terrain découvrant : autres...	27	consommateur	1 520	3 085	2,0	9,3
			professionnel	243	437	1,8	0,0
	Autres techniques	30	consommateur	1 201	2 701	2,2	6,7
			professionnel	332	552	1,7	0,0
	Table méditerranéenne	20	consommateur	65	218	3,3	22,6
			professionnel	29	50	1,7	0,0
Moule galloprovincialis	Terrain découvrant (autres), filière, pieux dont bouchots et autres techniques...	46	consommateur	2 937	5 107	1,7	16,6
			professionnel	442	543	1,2	0,0
	Table méditerranéenne	169	consommateur	1 715	2 814	1,6	28,6
			professionnel	531	578	1,1	0,0
Palourde	Technique non définie	168	consommateur	1 045	7 853	7,5	7,5
			professionnel	203	1 174	5,8	0,0
Coque	Technique non définie	51	consommateur	1 481	4 121	2,8	8,9
Coque et autres coquillages dont ormeau	Technique non définie	123	professionnel	634	1 659	2,6	0,0
Autres coquillages dont ormeau	Technique non définie	89	consommateur	768	3 534	4,6	3,5

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces ou utilisent plusieurs modes d'élevage sera comptée plusieurs fois. Dans le questionnaire les productions de coquillages fouisseurs (coque et palourde) ne sont pas à saisir par mode d'élevage. Aussi ces productions sont indiquées avec une «technique non définie». Il est à noter que cet élevage est habituellement conduit au travers de semis au sol directement sur parc.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

CONCHYLICULTURE EN 2018

Production de naissains d'écloserie en 2018, par espèce

Espèce	Quantité vendue	Valeur	Prix au mille
	<i>millions</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / mille</i>
Huître creuse	2 178,5	18 456	8,5
Autres coquillages : palourde, huître plate, coquille saint jacques	69,7	944	13,5

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Production de naissains de captage en 2018, par espèce

Espèce	Entreprises productrices	Volume capté et utilisé par l'entreprise	Volume capté et vendu	Valeur	Prix unitaire
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonnes</i>	<i>tonnes</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Huître creuse	946	2 824,6	470,7	4 198	8,9
Moule edulis	161	1 009,2	625,2	2 727	4,4
Huître plate	33	106,2	3,3	53	16,1
Moule galloprovincialis	76	562,8	378,9	407	1,1
Palourde	s	s	s	s	s

Note : coefficients utilisés :

- huîtres : 1 million de naissains = 0.25 tonnes
- moules : 1 km de cordes de naissains = 0.15 tonnes

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

CONCHYLICULTURE EN 2018

Ventes à la consommation d'huîtres affinées en claires

Région du siège de l'entreprise	Volumes d'huîtres affinées en claires
	<i>tonne</i>
Normandie - Mer du Nord	151
Bretagne Nord	1 191
Bretagne Sud	349
Pays de la Loire	1 205
Charente-Maritime	32 109
Arcachon Aquitaine	418
Méditerranée	174
Ensemble	35 596

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Répartition des entreprises suivant la part de leurs ventes d'huîtres qui sont affinées, en volume

en nombre d'entreprises

Région du siège de l'entreprise	A - Pas d'affinage en claires	B - 0 à 25% d'affinage en claires	C - 25 à 50% d'affinage en claires	D - 50 à 75% d'affinage en claires	E - 75 à 100% d'affinage en claires	Total
Normandie - Mer du Nord	249			3	4	256
Bretagne Nord	145			7	5	157
Bretagne Sud	307	7	0	0	19	333
Pays de la Loire	116	43	8	6	14	187
Charente-Maritime	175	69	34	83	246	607
Arcachon Aquitaine	213		8	4	18	243
Méditerranée	366	5	3	4	11	389

Lecture : parmi les entreprises dont le siège est en région Arcachon Aquitaine, 213 ne pratiquent pas d'affinage en claires, 8 entreprises pratiquent de l'affinage et la vente des huîtres affinées en claires représentent entre 0 et 50% des ventes totales d'huîtres en volume.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Répartition des volumes de coquillages vendus à la consommation selon l'origine des produits

En tonne

Origine du naissain	Huître creuse	Huître plate	Moule edulis	Moule galloprovincialis	Coque	Palourde	Autres coquillages
Gisement naturel	12 678	50	5 200	914	1 428	339	
Captage	45 070	446	35 489	2 465		43	
Écloserie diploïde	8 929	46					
Écloserie triploïde	21 643						
Origine inconnue	3 906	179	3 503	1 272	53	663	768
Ensemble	92 225	721	44 192	4 652	1 481	1 045	768

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Répartition des volumes d'huîtres creuses vendues à la consommation selon l'origine du naissain

Origine du naissain	Huîtres tonne	pourcentage pourcentage
Normandie - Mer du Nord		
Gisement naturel	1 913	18
Captage	4 024	38
Ecloserie diploïde	1 141	11
Ecloserie triploïde	3 223	30
Origine inconnue	278	3
Ensemble Normandie - Mer du Nord	10 579	100
Bretagne Nord		
Gisement naturel	677	9
Captage	3 569	49
Ecloserie diploïde	826	11
Ecloserie triploïde	2 151	29
Origine inconnue	103	1
Ensemble Bretagne Nord	7 327	100
Bretagne Sud		
Gisement naturel	656	8
Captage	4 217	49
Ecloserie diploïde	1 600	19
Ecloserie triploïde	1 271	15
Origine inconnue	898	10
Ensemble Bretagne Sud	8 641	100
Pays de la Loire		
Gisement naturel	551	7
Captage	1 970	25
Ecloserie diploïde	950	12
Ecloserie triploïde	3 837	48
Origine inconnue	643	8
Ensemble Pays de la Loire	7 952	100
Charente-Maritime		
Gisement naturel	5 566	13
Captage	26 520	60
Ecloserie diploïde	3 305	7
Ecloserie triploïde	7 414	17
Origine inconnue	1 634	4
Ensemble Charente-Maritime	44 440	100
Arcachon Aquitaine		
Gisement naturel	1 278	18
Captage	4 767	68
Ecloserie diploïde	127	2
Ecloserie triploïde	707	10
Origine inconnue	167	2
Ensemble Arcachon Aquitaine	7 046	100
Méditerranée		
Gisement naturel	2 088	30
Captage	447	6
Ecloserie diploïde	1 026	15
Ecloserie triploïde	3 039	44
Origine inconnue	362	5
Ensemble Méditerranée	6 962	100

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

CONCHYLICULTURE EN 2018

Répartition des ventes selon la destination

En millier d'€

Destination	Huîtres	Moules	Autres coquillages (coque, palourde...)
Vente entre conchyliculteurs pour grossissement ou finition	126 831	16 427	2 833
Vente à la consommation	380 031	101 062	15 509
<i>Vente directe dont dégustation</i>	<i>90 601</i>	<i>6 195</i>	<i>2 746</i>
<i>Restaurateur, traiteur, poissonnier, écailler</i>	<i>74 916</i>	<i>21 086</i>	<i>3 164</i>
<i>Mareyeur, grossiste, revendeur, courtier</i>	<i>99 158</i>	<i>50 951</i>	<i>3 708</i>
<i>GMS</i>	<i>74 785</i>	<i>18 831</i>	<i>873</i>
<i>Export</i>	<i>27 207</i>	<i>770</i>	<i>4 666</i>
<i>Autres</i>	<i>13 365</i>	<i>3 228</i>	<i>352</i>
Total	506 862	117 488	18 341

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Ventes sous marque déposée ou signe officiel de qualité

Marque ou signe de qualité	Huîtres		Moules		Autres coquillages (coques, palourdes, ormeaux...)	
	Part des huîtres sous marque ou signe de qualité	Part des autres coquillages sous marque ou signe de qualité	Part des moules sous marque ou signe de qualité	Part des autres coquillages sous marque ou signe de qualité	tonne	%
	<i>tonne</i>	<i>%</i>	<i>tonne</i>	<i>%</i>	<i>tonne</i>	<i>%</i>
Marque collective du CRC	20 924	23	1 696	3	600	18
IGP (Huîtres Marennes Oléron) ou AOP (Moules de bouchot de la Baie du Mont Saint-Michel)	14 280	15	9 790	20	35	1
STG Moules de bouchot			24 786	51		
Label Rouge (LA/25/89, LA/22/98, LA/03/16 ou LA/06/14)	3 309	4	383	1		
Agriculture Biologique	883	1	1 666	3	55	2
Filière d'enseigne de la grande distribution et/ou IFS et/ou BRC	1 317	1	224	0		
Autres, dont marque individuelle déposée	8 090	9	580	1	158	5

Note : un coquillage peut être vendu sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité.

Abréviations :

- CRC : Comité régional de la conchyliculture
- IGP : Indication géographique protégée
- AOP : Appellation d'origine protégée
- STG : Spécialité traditionnelle garantie
- IFS : International Featured Standard (référentiel d'audit qui certifie les fournisseurs d'aliments des marques de distributeurs)
- BRC : British Retail Consortium Food (référentiel britannique destiné aux fournisseurs de produits alimentaires vendus sous marques propres ou sous marques de distributeurs)

Détails des labels rouges :

- LA/25/89 : Fines de claires
- LA/22/98 : Pousses en claires
- LA/03/16 : Moules
- LA/06/14 : Moules de filières élevées en pleine mer

Lecture : 20 924 tonnes d'huîtres ont été vendues sous une marque collective de CRC. Cela représente 23 % des huîtres vendues en France.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

CONCHYLICULTURE EN 2018

Ventes d'huîtres sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région

En tonne

Région du siège de l'entreprise	Marque collective du CRC	IGP (Huîtres Marennes Oléron)	Label Rouge (LA/25/89 ou LA/22/98)	Agriculture Biologique	Filière d'enseigne de la grande distribution et/ou IFS et/ou BRC	Autres, dont marque individuelle déposée
Normandie - Mer du Nord	2 273	199		s	204	1 414
Bretagne Nord	415				s	625
Bretagne Sud	1 670	79		114	s	191
Pays de la Loire	2 217	130	s		s	505
Charente-Maritime	9 434	13 650	s	636	761	3 870
Arcachon Aquitaine	3 396	62		17		706
Méditerranée	1 520	159		s	304	778
Ensemble	20 924	14 280	3 310	883	1 317	8 090

Note : un coquillage peut être vendu sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité.

Abréviations et détails des labels rouges : voir page 29

Lecture : les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont vendu 2 273 tonnes d'huîtres sous la marque collective du CRC.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Ventes de moules sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région
En tonne

Région du siège de l'entreprise	Marque collective du CRC	AOP (Moules de Bouchot de la Baie du Mont Saint-Michel)	STG Moules de bouchot	Label Rouge (LA/03/16 ou LA/06/14)	Agriculture Biologique	Filière d'enseigne de la grande distribution et/ou IFS et/ou BRC	Autres, dont marque individuelle déposée
Normandie - Mer du Nord	632	1 387	8 532	s	s	s	349
Bretagne Nord	194	7 983	6 638	s	535		
Bretagne Sud	368	56	2 958	117	s		s
Pays de la Loire	23	s	2 808				s
Charente-Maritime	130	250	3 850	104	s	s	s
Méditerranée	349	s			32	43	217
Ensemble	1 696	9 760	24 786	383	1 666	224	580

Note : un coquillage peut être vendu sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité.

Lecture : les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont vendu 632 tonnes de moules sous la marque collective du CRC.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

CONCHYLICULTURE EN 2018

Ventes des entreprises conchyliques par région du siège et par région de production (hors naissain)

En tonne

			Norm. - M.d.N.	B. Nord	B. Sud	P.d.L	Char.- Marit.	Arc. Aquit.	Méd.	Total
Siège de l'entreprise : Normandie - Mer du Nord										
Huîtres	Adulte	Conso.	10 149	294	s	s	102	s		10 579
		Pro.	10 978	307	s	s	100	s		11 421
	Prégrossi	Pro.	3 073	s		s	103			3 519
Moules	Adulte	Conso.	12 470							12 470
		Pro.								1 711
	Prégrossi	Pro.	s							s
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages			s		s					s
			s		s					s
Siège de l'entreprise : Bretagne Nord										
Huîtres	Adulte	Conso.	s	7 280	s					7 327
		Pro.	s	3 984	s					4 009
	Prégrossi	Pro.		627						627
Moules	Adulte	Conso.	1 272	16 778						18 050
		Pro.	164	2 181						2 345
	Prégrossi	Pro.	s	s			s			673
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages			s	706	s					714
			s	57	s					58
Siège de l'entreprise : Bretagne Sud										
Huîtres	Adulte	Conso.	s	1 353	7 174	65	33	s		8 641
		Pro.	s	1 391	7 032	62	32	s		8 530
	Prégrossi	Pro.			667					667
Moules	Adulte	Conso.		s	3 461	s	s			3 812
		Pro.		s	1 307	s	s			1 446
	Prégrossi	Pro.			1 009					1 009
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages				s	1 327	s	s			1 828
				s	496	s	s			682

Ventes des entreprises conchylicoles par région du siège et par région de production (hors naissain)
En tonne

			Norm. - M.d.N.	B. Nord	B. Sud	P.d.L	Char.- Marit.	Arc. Aquit.	Méd.	Total
Siège de l'entreprise : Pays de la Loire										
Huîtres	Adulte	Conso.	172	1 127	584	6 010	s	s	s	7 952
		Pro.	49	293	128	1 411	s	s	s	1 894
	Prégrossi	Pro.		s	s	s				s
Moules	Adulte	Conso.		s	250	330				3 615
		Pro.		s	42	56				635
	Prégrossi	Pro.				202				202
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages						73				73
						46				46
Siège de l'entreprise : Charente-Maritime										
Huîtres	Adulte	Conso.	3 313	3 774	2 660		34 658	35		44 440
		Pro.	834	988	694		9 341	12		11 869
	Prégrossi	Pro.	s	52	51	s	578		s	701
Moules	Adulte	Conso.	s			s	6 198			6 390
		Pro.	s			s	2 502			2 581
	Prégrossi	Pro.					353			353
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages										233
					9					9
Siège de l'entreprise : Arcachon Aquitaine										
Huîtres	Adulte	Conso.	s	s	424		s	6 340	s	7 046
		Pro.	s	s	84		s	1 292	s	1 450
	Prégrossi	Pro.	44	46	26			262		376
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages								s		s
									s	

CONCHYLICULTURE EN 2018

Ventes des entreprises conchyloles par région du siège et par région de production (hors naissain)

En tonne

			Norm. - M.d.N.	B. Nord	B. Sud	P.d.L	Char.- Marit.	Arc. Aquit.	Méd.	Total
Siège de l'entreprise : Méditerranée										
Huîtres	Adulte	Conso.	s	s	155	s	169	232	6 245	6 962
		Pro.	s	s	71	s	76	102	2 730	3 054
	Prégrossi	Pro.							s	s
Moules	Adulte	Conso.							4 507	4 507
		Pro.							973	973
	Prégrossi	Pro.							s	s
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages				s	1	s		0	46	49
				s	0	s		0	1	1
Ensemble										
Huîtres	Adulte	Conso.	13 865	14 016	10 985	6 157	34 985	6 634	6 305	92 947
		Pro.	11 955	7 024	8 017	1 512	9 553	1 421	2 744	42 227
	Prégrossi	Pro.	s	1 066	777	s	682	262	s	6 545
Moules	Adulte	Conso.	13 837	17 007	3 712	3 253	6 528		4 508	48 844
		Pro.	1 909	2 233	1 349	669	2 557		973	9 691
	Prégrossi	Pro.	532	s	720	492	s		80	2 664
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages			s	715	1 346	567	221	s	46	3 295
			s	60	496	230	8	s	1	838

Abréviations :

- Norm. M.d.N : Normandie - Mer du Nord
- B. Nord : Bretagne Nord
- B. Sud : Bretagne Sud
- P.d.L : Pays de la Loire
- Char. Mar. : Charente-Maritime
- Arca. Aqu. : Arcachon Aquitaine
- Méd. : Méditerranée
- Conso. : vente aux consommateurs
- Pro. : vente entre professionnels
- Prégrossi : prégrossissement ou demi-élevage

Lecture : les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont produit et vendu aux consommateurs 10 579 tonnes d'huître, dont 10 149 ont été élevées en Normandie - Mer du Nord, 294 en Bretagne Nord, 102 en Charente-Maritime, et le reste en Bretagne Sud, Pays de la Loire, Arcachon-Aquitaine.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors écloserie/nurserie
En tonne

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume
Huîtres - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels			
Normandie - Mer du Nord	Baie de Somme + Nord - Pas de Calais + Asnelles-Meuvoines	23	1 480,4
	Côte d'Albatre	7	252,6
	Baie des Veys : Utah-beach	36	3 176,1
	Grandcamp-Isigny	43	3 480,7
	Côte Est	49	6 284,0
	Portbail-Pirou	28	1 858,3
	Gouville-Agon	88	7 131,8
	Sud-Sienne	10	340,1
	Zones non définies	19	1 816,5
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	68	4 569,4
	Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon	20	645,4
	Paimpol Trieux	80	5 926,2
	Tréguier Jaudy	19	1 472,6
	Morlaix - Penze	60	6 462,8
	Pays des abers	10	1 218,1
	Rade de Brest	14	401,3
	Zones non définies	18	344,8
Bretagne Sud	Presqu'île de Crozon	3	271,5
	Fisnitére Sud	12	193,3
	Ria d'Etel	65	1 957,0
	Baie de Plouharnel	29	622,8
	Rivières de Crach et de Saint-Philibert	32	1 764,2
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray	150	8 175,1
	Baie de Quiberon	56	2 314,2
	Rivière de Pénef	51	2 144,3
	Pénestin	3	6,9
	Traict de Pen Bé	10	155,2
	Traict du Croisic	12	388,9
	Zones non définies	44	1 009,3
Pays de la Loire	Secteur de la Plaine-sur-mer	4	71,0
	Baie de Bourgneuf	117	4 324,8
	Île de Noirmoutier	30	1 866,9
	Estuaire du Payre	6	94,9
	Estuaire du Lay	4	54,8
	Zones non définies	32	1 256,5
Charente-Maritime	Pertuis Breton	6	123,8
	Île de Ré	102	4 624,1
	Pertuis d'Antioche	16	241,8
	Marennes-Oléron	413	31 624,3
	Zones non définies	86	7 923,1
Arcachon Aquitaine	Pointe du Médoc	5	95,2
	Bassin d'Arcachon + Lac d'Hossegor	236	7 675,7
	Zones non définies	21	283,8
Méditerranée	Leucate + Gruissan	14	910,3
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	299	7 215,2
	Anse de Carteau	15	71,0
	Baie du Lazaret + Corse	6	157,6
	Zones non définies	42	694,6

CONCHYLICULTURE EN 2018

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosérie/nurserie

En tonne

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume
Huîtres - en prégrossissement ou demi-élevage			
Normandie - Mer du Nord	Côte d'Albatre	s	s
	Asnelles-Meuvoines	8	320,3
	Baie des Veys : Utah-beach	3	46,1
	Grandcamp-Isigny	8	116,6
	Côte Est	7	210,4
	Portbail-Pirou	s	s
	Gouville-Agon	24	499,9
	Zones non définies	4	72,1
Bretagne Nord	Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon + Baie de Cancale et du mont Saint Michel	6	53,6
	Paimpol Trieux	15	251,0
	Tréguier Jaudy	4	61,1
	Morlaix - Penze	6	38,1
	Rade de Brest + Pays des Abers	8	662,5
Bretagne Sud	Finistère Sud + Ria d'Etel	8	29,2
	Baie de Plouharnel	6	119,6
	Golfe du Morbihan + rivières d'Auray, de Pénéf, de Crach et de Saint Philibert + Traict de Pen Bé	19	327,3
	Baie de Quiberon	8	149,1
	Zones non définies	3	151,5
Pays de la Loire	Secteur de la Plaine-sur-mer	s	s
	Baie de Bourgneuf	s	s
	Île de Noirmoutier	s	s
	Zones non définies	s	s
Charente-Maritime	Pertuis d'Antioche + Pertuis Breton + zones non définies	17	223,7
	Île de Ré	9	104,3
	Marennes-Oléron	46	353,7
Arcachon Aquitaine	Bassin d'Arcachon	31	213,6
	Zones non définies	3	48,0
Méditerranée	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	11	61,6
	Anse de Carteau	s	s
	Zones non définies	s	s

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie
En tonne

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume
Moules - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels			
Normandie - Mer du Nord	Nord Pas de Calais	6	1 059,7
	Baie de Somme	12	1 441,5
	Baie des Veys : Utah-beach + Grandcamp-Isigny	15	768,5
	Portbail-Pirou	13	1 564,3
	Gouville-Agon	37	3 977,9
	Sud-Sienne	21	3 576,7
	Zones non définies	17	3 357,7
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	50	10 631,6
	Fresnaye-Arguenon	16	2 161,1
	Baie de Saint-brieuc	19	4 758,4
	Morlaix-Penze + Tréguier-Jaudy + Paimpol-Trieux	4	112,4
	Pays des abers	4	257,1
	Rade de Brest	3	394,9
	Zones non définies	8	924,4
Bretagne Sud	Fisnitére Sud	4	57,6
	Ria d'Etel	3	4,5
	Baie de Plouharnel + Rivières de Crach et de Saint Philibert	5	17,1
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray	5	6,5
	Rivière de Pénéf	4	26,9
	Pénéstin + Traict de Pen Bé	46	3 061,5
	Baie de Pont-Mahé	9	573,3
	Zones non définies	21	1 313,1
Pays de la Loire	Secteur de la Plaine sur mer + Baie de Bourgneuf	15	1 141,4
	Île de Noirmoutier	12	456,0
	Estuaire du Lay	9	1 239,0
	Zones non définies	16	1 085,7
Charente-Maritime	Pertuis Breton	30	4 811,4
	Île de Ré + Pertuis d'Antioche	24	2 693,8
	Marennes-Oléron	20	447,6
	Zones non définies	22	1 132,2
Méditerranée	Leucate + Gruissan	5	66,4
	Fleury Vendres	5	599,9
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	150	2 103,0
	Anse de Carteau + Baie du Lazaret + Corse	24	1 160,2
	Zones non définies	46	1 551,5
Moules - en prégrossissement ou demi-élevage			
Normandie - Mer du Nord	Nord Pas de Calais	s	s
	Baie de Somme	s	s
	Sud-Sienne	s	s
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	s	s
	Pénéstin	5	719,8
Pays de la Loire	Île de Noirmoutier + Estuaire du Lay	4	491,5
Charente-Maritime	Pertuis Breton	s	s
	Pertuis d'Antioche	s	s
	Marennes-Oléron	s	s
	Zones non définies	s	s
Méditerranée	Anse de Carteau + lagune de Thau et façade de Sète-Marsillan et des Aresquiers	8	80,0

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors écloserie/nurserie
En tonne

Région de production	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages			
Normandie - Mer du Nord	Nord Pas de Calais	s	s
	Baie de Somme	s	s
	Baie des Veys : Utah-beach	s	s
	Sud-Sienne	s	s
	Zones non définies	s	s
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	6	66,5
	Morlaix-Penze + Tréguier-Jaudy + Paimpol-Trieux + Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon + zones non définies	12	643,5
	Rade de Brest + Pays des abers	6	64,9
Bretagne Sud	Fisnitière Sud	7	63,9
	Ria d'Étel	8	93,9
	Baie de Plouharnel	4	1,1
	Rivières de Crach et de Saint-Philibert	10	111,6
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray	25	103,5
	Baie de Quiberon	6	5,0
	Rivière de Pénef	5	2,4
	Traict du Croisic	11	1 210,0
	Zones non définies	25	251,5
Pays de la Loire	Baie de Bourgneuf	15	12,4
	Île de Noirmoutier + zones non définies	15	784,1
Charente-Maritime	Île de Ré	4	1,8
	Marennnes-Oléron	16	66,4
	Zones non définies	15	160,8
Arcachon Aquitaine	Pointe du Médoc	s	s
	Bassin d'Arcachon	s	s
	Zones non définies	4	0,8
Méditerranée	Leucate + zones non définies	22	23,2
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	10	3,6
	Leucate + zones non définies	22	23,2

Dans le questionnaire les entreprises répartissent leurs ventes selon la zone d'élevage et le stade de vente. Toutes les ventes de l'entreprise sont réparties que ce soient des ventes à la consommation ou des ventes entre professionnels. Les ventes entre professionnels étant comptabilisées, un même coquillage pourra être compté plusieurs fois : une fois par l'entreprise réalisant une vente vers un autre conchyliculteur, une fois par ce dernier en vente à la consommation.

Ex : un producteur déclare des 16 tonnes d'huîtres creuses entre professionnels et 64 tonnes à la consommation. Il répartit sa production selon les zones d'élevage : en grossissement/ finition il a produit 60 % à «Morlaix - Penze» et 40 % dans le «Golfe du Morbihan». Dans le tableau l'ensemble de ses ventes sont comptées soit $64 + 16 = 80$ tonnes. Ses ventes sont réparties en $60\% \times 80 = 48$ tonnes sont «sorties» de «Morlaix - Penze» et $40\% \times 80 = 32$ tonnes sont «sorties» de «Golfe du Morbihan».

Lecture : 7 entreprises ont vendu 252,6 tonnes d'huîtres à d'autres professionnels ou à la consommation issues de leur production en Côte d'Albâtre.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2018

Ventes à la consommation des piscicultures en 2018, par espèce, hors éclosion / nurserie

Espèce	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées	Pertes estimées liées à la mortalité ou la prédation	
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	
Salmonidés chair	320	34 564	128 153	3,7	8,1	6,3	
<i>Truite arc-en-ciel</i>	310	33 150	118 897	3,6	8,1	6,4	
<i>Truite fario</i>	160	992	6 207	6,3	10,1	4,6	
<i>Saumon de fontaine</i>	81	185	1 044	5,7	9,1	5,8	
<i>Autres salmonidés (hybride, ombre, omble chevalier...)</i>	34	237	2 005	8,5	3,1	1,6	
Truite - oeufs pour la consommation	45	117	2 182	18,7	nd	nd	
Autres poissons d'eau douce hors étang, dont esturgeons et perches	7	409	1 769	4,3	2,8	1,7	
Esturgeons - caviar	8	40	23 537	590,4	nd	nd	
Poissons d'étangs	213	3 592	13 400	3,7	24,5	20,3	
<i>Carpe (Cyprinus carpio)</i>	173	1 409				nd	
<i>Gardon - rotengle</i>	169	1 151					
<i>Tanche</i>	140	267					
<i>Brochet</i>	131	244					
<i>Sandre</i>	99	109					
<i>Carpe koï</i>	213	91					
<i>Perche</i>	100	75					
<i>Carpe amour</i>	30	53					
<i>Black-bass</i>	67	46					
<i>Autres poissons d'étang</i>	62	147					
Poissons marins	29	4 442	40 531	9,1	9,9		nd
<i>Bar (loup)</i>	18	1 722	14 624	8,5	7,8		nd
<i>Daurade royale</i>	13	1 608	13 749	8,6	8,0	nd	
<i>Maigre</i>	4	251	2 257	9,0	2,6	nd	
<i>Truite de mer arc-en-ciel</i>	5	125	812	6,5	6,8	nd	
<i>Autres poissons marins (saumon de l'Atlantique, sole, turbot...)</i>	7	736	9 089	12,3	22,0	nd	
Ensemble	564	43 163	209 573	4,9	9,6	nd	

Note : ventes à la consommation des piscicultures.

Une entreprise qui élève plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois. Seules les entreprises réalisant des ventes à la consommation sont comptées ici.

Lecture : 310 entreprises ont élevé et vendu des truites arc-en-ciel de taille marchande à des consommateurs, pour un volume de 33 150 tonnes et un montant de 118 897 000 euros.

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

PISCICULTURE EN 2018

Production en pisciculture en 2018, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors éclosion / nurserie

Espèce	Région	Destination	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
			<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>	<i>%</i>
Poissons d'eau douce							
Salmonidés	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	40	3 266	17 367	5,3	13,4
		Entre pisciculteurs	6	729	2 722	3,7	
	Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	25	848	4 233	5,0	23,8
		Entre pisciculteurs	6	26	115	4,5	
	Bretagne	Consommateur	26	5 481	18 769	3,4	10,6
		Entre pisciculteurs	4	232	744	3,2	
	Centre-Val de Loire	Consommateur	8	90	556	6,2	3,5
	Grand Est	Consommateur	31	1 207	6 326	5,2	19,0
		Entre pisciculteurs	4	s	s	s	
	Hauts-de-France	Consommateur	26	6 624	21 709	3,3	28,0
		Entre pisciculteurs	7	187	773	4,1	
	Île-de-France	Consommateur	9	215	1 182	5,5	2,0
		Entre pisciculteurs	2	s	s	s	
	Normandie	Consommateur	29	2 291	7 757	3,4	8,8
		Entre pisciculteurs	7	172	593	3,5	
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	70	11 073	37 170	3,4	10,5
		Entre pisciculteurs	19	1 202	4 314	3,6	
	Occitanie	Consommateur	40	3 075	11 103	3,6	12,9
Entre pisciculteurs		6	112	493	4,4		
Pays de la Loire	Consommateur	6	68	299	4,4	2,3	
PACA+ Corse	Consommateur	10	324	1 683	5,2	38,6	
	Entre pisciculteurs	2	s	s	s		
Poissons d'étang	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	52	855	2 650	3,1	34,8
	Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	17	209	1 148	5,5	31,5
	Centre-Val de Loire	Consommateur	37	856	3 551	4,2	36,6
	Grand Est	Consommateur	36	795	1 927	2,4	17,9
	Hauts-de-France + Île-de-France + Bretagne + Normandie + Pays de la Loire	Consommateur	22	198	880	4,4	51,4
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	35	558	2 735	4,9	22,3
	Occitanie + Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	Consommateur	15	120	509	4,2	38,8
Autres poissons d'eau douce hors étang, dont esturgeons et perches	Grand Est + Centre-Val de Loire	Consommateur	3	154	1 052	6,8	0,4
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	4	255	717	2,8	9,3
	Nouvelle-Aquitaine + Occitanie + Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	Entre pisciculteurs	4	189	1 135	6,0	nd

Production en pisciculture en 2018, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors éclosion / nurserie

Espèce	Région	Destination	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
Poissons marins							
Tous poissons marins	Bretagne	Consommateur	4	126	821	6,5	6,8
	Corse	Consommateur	6	939	7 611	8,1	1,3
	Hauts-de-France + Normandie	Consommateur	4	2 039	18 640	9,1	15,9
	Nouvelle-Aquitaine + Pays de la Loire	Consommateur	5	396	5 439	13,7	2,0
	Provence-Alpes-Côte d'Azur + Occitanie	Consommateur	9	943	8 020	8,5	9,2
Oeufs de poissons pour la consommation							
Caviar d'esturgeons	Nouvelle-Aquitaine + Centre-Val de Loire	Consommateur	8	40	23 537	590,4	nd
Oeufs de truite	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	4	2	42	20,3	nd
	Bretagne	Consommateur	9	35	699	19,7	nd
	Grand Est + Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	6	1	27	37,8	nd
	Normandie	Consommateur	3	2	34	18,8	nd
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	17	64	1 095	17,1	nd
	Occitanie	Consommateur	6	12	285	22,8	nd

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Toute la production d'une entreprise est localisée à la région de son siège, même si une partie de la production est réalisée dans un site localisé dans une autre région

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, 40 entreprises ont élevé et vendu des truites arc-en-ciel de taille marchande à des consommateurs, pour un volume de 3 266 tonnes et un montant de 17 367 000 euros.

6 entreprises ont élevé et vendu 729 tonnes de truite arc-en-ciel à d'autres pisciculteurs français.

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

PISCICULTURE EN 2018

Production des écloséries / nurseries en pisciculture en 2018, par espèce

Espèce	Stade d'élevage	Entreprises productrices	Quantité vendue	Valeur	Prix unitaire
		<i>nombre d'entreprises</i>	<i>million ou tonne pour les oeufs non embryonnés</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / mille ou € / kg pour les oeufs non embryonnés</i>
Salmonidés	Juveniles	55	23,0	3 404	147,9
	Oeufs embryonnés	27	253,8	3 101	12,2
	Oeufs non embryonnés pour la reproduction	4	8,7	452	52,0
Poissons d'eau douce hors salmonidés	Juveniles	4	3,8	1 204	321,1
	Vésicules resorbées	14	27,3	206	7,5
	Alevins	13	2,8	193	70,0
Poissons marins	Tous dont larves, alevins et juvéniles	5	306,0	28 217	92,2

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Les oeufs non embryonnés indiqués dans ce tableau sont à vocation de reproduction. Ils diffèrent donc des oeufs non embryonnés de truite des tableaux de ventes à la consommation.

Lecture : 55 entreprises ont produit 22 millions de salmonidés juvéniles, 254 millions d'oeufs embryonnés et 8,7 tonnes d'oeufs non embryonnés

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

Chiffre d'affaires de la pisciculture par région (toutes espèces et toutes destinations)

Région	Entreprises productrices	Valeur
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>millier d'€</i>
Auvergne-Rhône-Alpes	91	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	43	5 995
Bretagne	32	22 870
Centre-Val de Loire	44	5 620
Corse	7	7 631
Grand Est	68	10 997
Hauts-de-France	30	43 326
Île-de-France	11	1 277
Normandie	34	12 471
Nouvelle-Aquitaine	113	85 349
Occitanie	58	23 526
Pays de la Loire	21	7 501
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	7 822

Note : le chiffre d'affaires correspond à toutes les ventes des piscicultures, en vente finale et en vente entre professionnels, à tout stade d'élevage y compris les ventes des écloséries

Toutes les ventes sont localisées dans la région du siège de l'entreprises, même si l'entreprise réalise des ventes dans des établissements localisés dans différentes régions.

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

Evénements exceptionnels en pisciculture en 2018

Type d'évènement exceptionnel	Elevage de salmonidés	Elevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étangs	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
Pas d'évènement exceptionnel	258	8	204	23
Climat : sécheresse, inondation, tempêtes, température de l'eau	49		3	3
Problème technique d'élevage	6	1	1	2
Pollution	3			
Lancement ou redéploiement de l'activité	8	1		
Ensemble	324	10	208	28

Note : les entreprises qui ont une activité piscicole en 2018 sont réparties selon leur activité principale
 L'activité piscicole principale d'une entreprise est celle qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2018.
 Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

Répartition des volumes vendus en pisciculture en eau douce en 2018, par destination
en tonne

Destination	Salmonidés (chair)	Autres poissons d'eau douce dont esturgeons (chair)	Poissons d'étang
Ventes à un autre pisciculteur	2 752	189	0
Ventes à la consommation	34 564	409	3 592
<i>Vente directe à un particulier</i>	1 602,1	s	177,0
<i>Vente à un parcours de pêche ou un étang de loisir</i>	3 406,4		985,8
<i>Vente à un atelier de transformation</i>	15 078,0	s	200,8
<i>Repeuplement d'eaux libres</i>	1 118,8		773,5
<i>Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) en direct</i>	1 204,3		18,6
<i>Restaurateur, traiteur, poissonnier</i>	862,1	55,1	75,3
<i>Grossistes ou revendeurs (y compris centrale d'achat des GMS)</i>	2 943,9	s	1 075,7
<i>Export</i>	6 362,3	s	69,5
<i>Autre dont coopérative</i>	1 985,9		215,4
Toute destination	37 315,5	598,5	3 591,5

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

PISCICULTURE EN 2018

Répartition des volumes vendus en pisciculture marine en 2018, par destination

en tonne

Destination	Poissons marins
Grossistes ou revendeurs (y compris centrale d'achat des GMS)	2 287,8
Export	1 122,5
Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) en direct	601,1
Autre dont coopérative	191,0
Vente à un atelier de transformation	129,1
Restaurateur, traiteur, poissonnier	84,5
Vente directe à un particulier	26,4
Tous	4 442,4

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

Répartition des volumes vendus d'oeufs pour la consommation en 2018, par destination

en tonne

Destination	Oeufs de truite pour la consommation	Caviar d'esturgeons
Vente directe à un particulier	9,4	5,3
Restaurateur, traiteur, poissonnier	0,7	8,7
Vente à un atelier de transformation	68,9	2,4
Grandes et moyennes surfaces (GMS) en direct, grossistes ou revendeurs	6,8	12,8
Autres dont export	30,9	10,6
Tous	116,7	39,9

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

Répartition des volumes vendus par calibre

Espèce	Calibre 1	Calibre 2	Calibre 3	Calibre 4	Calibre 5	Calibre 6	Indéterminé
Poissons marins							
	200 à 300 g	300 à 400 g	400 à 600 g	600 à 800 g	800 g à 1 kg	plus de 1 kg	Indéterminé
Bar (loup)	88	512	185	83	s	s	565
Daurade royale	s	277	s	s	s	s	502
Salmonidés							
	Truite portion (- de 500 g)	Petit filet (500 g à 1 kg)	Grande truite (1 kg à 2 kg)	Très grande truite (+ de 2 kg)			Indéterminé
Truite arc-en-ciel	10 657	2 178	4 155	9 178			6 982
Truite fario	853	54		14			70
Autres salmonidés	234	77	78	7			26
Carpes							
	1 été	2 étés	+ de 2 étés				Indéterminé
Carpe cyprinus	43	144	1 205				16
Carpe Koi	0	3	4				84
Carpe Amour	1	5	48				0

Note : La répartition de la production par espèce et par calibre n'a été demandée que pour les espèces du tableau présenté ici.

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

Répartition du chiffre d'affaires de la pisciculture selon le degré de transformation
En millier d'€

Espèce	Frais entier ou vivant	Eviscérés	Filetés ou découpés	Fumés	Congelés, surgelés	Conserves	Indéterminé
Poissons marins							
Bar (loup)	9 489	s					s
Daurade royale	s	s					4 453
Maigre	s		s	s			s
Autres poissons marins	s						s
Poissons d'eau douce							
Salmonidés	68 776	12 003	12 499	7 865	541	815	25 655
Esturgeons + perches en circuit fermé	131	61	559		s		s
Tous poissons d'étang	12 555	s	206	s		64	518

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

PISCICULTURE EN 2018

Pisciculture - Part de la production en démarche-qualité ou sous marque déposée

en tonnes

Marque ou démarche qualité	Salmonidés (chair)	Esturgeons (chair)	Poissons d'étang	Oeufs de truite pour la consommation	Caviar	Poissons marins
Agriculture Biologique	1 518		22	15	s	101
IGP, AOP ou AOC			43			
Label Rouge						252
Charte Qualité - Aquaculture de nos régions	13 571	s	109	47		2 232
Filière d'enseigne de la grande distribution et/ou IFS et/ou BRC	2 852		20	s	s	s
Autre marque ou démarche qualité	2 406		546	7	s	1 767

Note : un poisson peut être vendu sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité.

Abréviations :

- IGP : Indication géographique protégée

- AOP : Appellation d'origine protégée

- AOC : Appellation d'origine contrôlée

- IFS : International Featured Standard (référentiel d'audit qui certifie les fournisseurs d'aliments des marques de distributeurs)

- BRC : British Retail Consortium Food (référentiel britannique destiné aux fournisseurs de produits alimentaires vendus sous marques propres ou sous marques de distributeurs)

Lecture : 1 518 tonnes de salmonidés (chair) ont été vendues en Agriculture Biologique.

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

Projet de transmission ou de cessation d'entreprises piscicoles dans les cinq prochaines années

nombre d'entreprises

Projet de transmission	Elevage de salmonidés	Elevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étangs	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
Pas de transmission ou cessation d'entreprise prévue dans les 5 prochaines années	172	9	118	16
Possibilité de transmission ou cessation d'entreprise dans les 5 prochaines années	54	1	37	3
Transmission ou cessation d'entreprise prévue dans les 5 prochaines années	65		31	3
Sans réponse	33		22	6
Ensemble	324	10	208	28

Source : Agreste - Recensement de la pisciculture 2018

CULTURES D'ALGUES ET DE CYANOBACTÉRIES EN 2018

Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2018, hors production de semence

Activité	Espèce	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>	<i>%</i>
Macro-algue	Undaria pinnatifida	5	68	155	2,3	24
	Saccharina latissima	4	45	103	2,3	8
	Autre macro-algue	4	8	27	3,5	53
Micro-algue	Chlorella	4	0	26	61,6	0
	Autre micro-algue ou cyanobactérie	5	4	1 003	282,0	2
Spiruline	Spiruline	147	63	7 600	119,8	13
Ensemble		159	188	8 914	47,4	17

Note : vente finale des produits finis (hors ventes entre professionnels).

Les volumes sont en poids vif sauf spiruline en poids sec.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Les pertes estimées en culture de Saccharina latissima ne concernent que les entreprises ayant eu des ventes en 2018. Trois entreprises ont eu 100 % de perte en Saccharina latissima et donc aucune production en 2018.

Lecture : 5 entreprises ont cultivé et vendu 68 tonnes d'Undaria pinnatifida en 2018, pour des ventes finales s'élevant à 155 000 euros.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

CUTLURES D'ALGUES ET DE CYANOBACTÉRIES EN 2018

Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2018, par région, hors production de semence

Activité	Région	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées	
		<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€/kg</i>	<i>%</i>	
Macro-algue	Bretagne + Nouvelle-Aquitaine + Pays de la Loire	9	121	286	2,4	19,5	
Micro-algue	Pays de la Loire (Vendée) + Occitanie + Auvergne-Rhône-Alpes	3	3	861	268,9	1,3	
	Normandie + Bretagne + Pays de la Loire (Loire-Atlantique)	4	1	168	217,2	2,7	
Spiruline	Provence-Alpes-Côte d'Azur	44	16	1 838	116,4	7,5	
	<i>Var</i>	20	8	918	116,3	10,5	
	<i>Bouches-du-Rhône</i>	10	5	607	114,1	4,1	
	<i>Vaucluse</i>	4	1	126	105,9	1,1	
	<i>Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes</i>	5	1	116	132,8	7,9	
	<i>Alpes-Maritimes</i>	5	1	72	137,5	10,2	
	Normandie + Bretagne	9	12	1 019	85,6	44,2	
	Pays de la Loire + Centre-Val de Loire	10	12	1 414	121,0	2,2	
	Occitanie	39	9	1 384	146,0	6,0	
	<i>Hérault</i>	6	3	512	151,3	4,3	
	<i>Gard</i>	8	2	323	130,9	7,3	
	<i>Lot, Aveyron et Tarn</i>	8	1	180	134,9	5,0	
	<i>Aude et Pyrénées-Orientales</i>	9	1	192	177,5	6,6	
	<i>Tarn-et-Garonne</i>	3	1	122	155,1	9,7	
	<i>Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne et Ariège</i>	5	0	55	128,7	7,5	
	Auvergne-Rhône-Alpes	18	6	815	131,7	3,8	
	<i>Drôme et Ardèche</i>	11	4	467	127,2	5,6	
	<i>Puy-de-Dôme, Rhône et Isère</i>	4	1	189	138,1	1,1	
	<i>Savoie et Haute-Savoie</i>	3	1	159	138,3	1,3	
	Nouvelle-Aquitaine	16	5	617	124,8	5,9	
	<i>Charente, Charente-Maritime et Vienne</i>	5	2	277	135,7	0,4	
	<i>Gironde</i>	3	1	108	97,4	8,6	
	<i>Pyrénées-Atlantiques et Landes</i>	4	1	131	133,9	12,7	
	<i>Lot-et-Garonne, Dordogne et Corrèze</i>	4	1	101	124,1	8,2	
	Corse	3	1	205	153,7	0,0	
	Grand Est + Bourgogne-Franche-Comté	3	1	149	118,3	3,5	
	Hauts-de-France	5	1	159	181,0	18,4	
	Ensemble		159	188	8 914	47,4	16,8

Note : vente finale des produits finis (hors ventes entre professionnels).

Les volumes sont en poids vif sauf spiruline en poids sec.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Les pertes estimées en culture de *Saccharina latissima* ne concernent que les entreprises ayant eu des ventes en 2018. Trois entreprises ont eu 100 % de perte en *Saccharina latissima* et donc aucune production en 2018.

Lecture : 44 entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont cultivé et vendu 16 tonnes de spiruline (poids sec), pour des ventes finales s'élevant à 1 838 000 euros.

20 sont dans le Var, 10 dans les Bouches-du-Rhône, 4 en Vaucluse, 5 en Alpes-de-Haute-Provence + Hautes-Alpes, 5 en Alpes-Maritimes.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

CULTURES D'ALGUES ET DE CYANOBACTÉRIES EN 2018

Événements exceptionnels dans la culture d'algues et de cyanobactéries en 2018

en nombre d'entreprises

Type d'évènement exceptionnel	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline	Multiples
Pas d'évènement exceptionnel	5	3	107	2
Problème technique de culture	3		13	1
Climat			11	1
Lancement ou redéploiement de l'activité			9	
Problème personnel			5	
Ensemble	8	3	145	4

Note : les entreprises produisant des algues/cyanobactéries ont été réparties selon les types de produits cultivés.

Si l'entreprise produit plusieurs types d'algues, elle est placée dans la catégorie 'Multiples'.

Sont représentées toutes les entreprises ayant cultivé des algues/cyanobactéries, même celles qui n'ont pas réalisé de vente.

Lecture : parmi les entreprises cultivant des macro-algues, 5 n'ont pas eu d'évènement exceptionnel en 2018 et 3 ont eu des problèmes techniques de culture.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

Répartition du chiffre d'affaires de la culture d'algues et de cyanobactéries selon le degré de transformation

En millier d'€

Type de transformation	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline
Frais ou congelé	198	704	119
Salé	9		
Sec	79	95	6 478
Autres dont extrait		230	1 003
Ensemble	286	1 029	7 600

Lecture : les macro-algues de culture sont vendues séchées pour un montant de 79 000 euros, en frais ou congelé pour 198 000 euros ou en salées pour 9 000 euros.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

Répartition des volumes vendus issus de la culture d'algues et de cyanobactéries selon la destination

En tonnes

Destination	détail	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline
Alimentation animale	Toute alimentation animale	84	1	0
	Particulier en vente directe			29
Alimentation humaine	Magasin de producteur, amap ou magasins bio			19
	Grandes et moyennes surfaces (GMS)			9
	Industrie agro-alimentaire dans l'alimentation humaine			3
	Restaurateurs, traiteurs, poissonneries			0
Non alimentaire	Cosmétique ou pharmaceutique	37	3	3
Ensemble		121	4	63

Note : particulier en vente directe : vente sur place, site internet, marchés...

Lecture : 84 tonnes de macro-algues sont vendues pour l'alimentation humaine et animale et 37 tonnes pour la cosmétique ou la pharmaceutique.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

CUTLURES D'ALGUES ET DE CYANOBACTÉRIES EN 2018

Répartition du chiffre d'affaires de la culture d'algues et de cyanobactéries selon le pays de destination

En millier d'€

Pays de destination	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline
France	s	s	7 313
Union Européenne			267
Hors de l'Union Européenne			20
Ensemble	286	1 029	7 600

Lecture : la spiruline est vendue en France pour 7 313 000 euros, dans l'Union Européenne pour 267 000 euros et dans d'autres pays pour 20 000 euros.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

Part de la culture d'algues et de cyanobactéries selon une démarche qualité

En % des volumes vendus

Marque ou démarche qualité	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline
Signataire de la charte Fédération des Spiruliniers de France			51
Agriculture Biologique, y compris en conversion	s	s	27
Autre marque ou démarche qualité			10
Ecocert	s	s	3

Note : une algue/cyanobactérie peut être vendue sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité.

Lecture : 51 % de la spiruline produite en France est issue d'entreprise signataire de la charte Fédération des Spiruliniers de France.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

Projet de transmission ou de cessation d'entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries dans les cinq prochaines années

nombre d'entreprises

Projet de transmission	Culture de macro ou micro-algues	Spiruline
Pas de transmission ou cessation d'entreprise prévue dans les 5 prochaines années	10	101
C'est une possibilité	3	28
Transmission ou cessation d'entreprise prévue dans les 5 prochaines années		12
Sans réponse	2	4
Ensemble	15	145

Lecture : parmi les entreprises cultivant de la spiruline, 101 n'ont pas de projet de transmission ou de de cessation d'entreprise prévue dans les 5 prochaines années,

8 estiment que la transmission ou la cessation d'entreprise dans les 5 prochaines années est une possibilité,

12 ont prévu de transmettre leur entreprise ou de cesser leur activité dans les 5 prochaines années,

4 n'ont pas répondu.

Source : Agreste - Recensement de la culture d'algues et de cyanobactéries 2018

3 QUESTIONNAIRES

Les questionnaires dans leur intégralité sont disponibles sur le site Agreste / rubrique sources, définitions, méthodes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Service de la Statistique et de la Prospective

Entreprise
MAA n°:

En cas de changement :

Raison sociale :
(nom de l'entreprise).....
.....
Nom du chef d'entreprise ou gérant :
.....
Adresse :
.....
Code postal, commune :
.....

Recensement 2018
Salmoniculture et élevage d'esturgeons

SIREN :

votre SIREN (RCS) :

Email :

Production 2018

Avez-vous produit en 2018? oui , non

Note : la production 2018 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2018.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
Fin mars	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Fin juin	Du 01/07/2017 au 30/06/2018
Fin septembre	Du 01/10/2017 au 30/09/2018
Fin décembre	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Pas de clôture	Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ? / / 20

Si non, passez à la question 7

1. Gestion de l'entreprise

1.1. Statut - votre entreprise est une :

Téléphone

Si le statut juridique mentionné ci-dessus est inexact ou absent, merci de cocher une des cases ci-dessous :

Personne physique en exploitation individuelle (dont EIRL, microentreprise) ou co-exploitation, en groupement de fait

Personne morale (société) :

- GAEC
- EARL
- société civile (SCEA, GFA...), autres (GIE, SCA...), coopérative
- société commerciale (SARL, SA, SAS, EURL...)
- non commerciale (lycée prof., scc recherche, assoc. non lucratif...)
- autres cas à préciser :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Si un n° de téléphone est inexact ou absent, merci de rayer le n° invalide et/ou d'ajouter les n° corrects dans les cases ci-dessus.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2019 X076 AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2019.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Service de la Statistique et de la Prospective

Entreprise
MAA n° :

En cas de changement voir page 15

Raison sociale :
(nom de l'entreprise).....
.....
Nom du chef de l'entreprise :
ou gérant
Adresse :
Code postal, commune :

Aquaculture 2018
Conchyliculture et élevage de crustacés

SIREN :

votre SIREN (RCS) :

 En cas d'erreur ou d'omission dans les noms d'entreprise ou de gestionnaire, d'adresse, de SIREN, annoncés à droite, merci de corriger ou ajouter dans la partie gauche ci-dessus (inutile de recopier les informations exactes).

Email :

Production 2018

Avez-vous produit en 2018 ? oui , non

Note : la production 2018 correspond à la production réalisée durant l'exercice comptable clôturé en 2018.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
Fin mars	Du 01/04/2017 au 31/03/2018
Fin juin	Du 01/07/2017 au 30/06/2018
Fin septembre	Du 01/10/2017 au 30/09/2018
Fin décembre	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Pas de clôture	Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Si oui, quelle est la date de fin de l'exercice ?
Si non, **passez à la question 8**

/ / 20

1. Gestion de l'entreprise

1.1. Statut - votre entreprise est une :

Téléphone

Si le statut juridique mentionné ci-dessus est inexact ou absent, merci de cocher une des cases ci-dessous :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Personne physique en exploitation individuelle (dont EIRL, microentreprise) ou co-exploitation, en groupement de fait

Tél. fixe :

Tél. portable :

Personne morale (société) :

- GAEC
- EARL
- société civile (SCEA, GFA...), autres (GIE, SCA...), coopérative
- société commerciale (SARL, SA, SAS, EURL...)
- non commerciale (lycée prof., scc recherche, assoc. non lucratif...)
- autres cas à préciser :

Si un n° de téléphone est inexact ou absent, merci de rayer le n° invalide et/ou d'ajouter les n° corrects dans les cases ci-dessus.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2019 A075 AG du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2019.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



4 POUR EN SAVOIR PLUS

Recensement de la conchyliculture 2012

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 226
janvier 2015

Enquête Aquaculture 2016-2017

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 2019-9
juillet 2019

Recensement de la conchyliculture 2012

« 160 000 tonnes de coquillages commercialisés »

Primeur n° 316

juillet 2014

Site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2259-5104
© Agreste 2020

agreste.agriculture.gouv.fr

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)